



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/21/0518 du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a autorisé

**à la société Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg SA les modifications concernant l'exploitation d'une installation de production de froid sur leur site sis à Rodange, avenue de l'Europe, PED (arrêté 1/20/0184).**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 8 septembre au 18 octobre 2022 inclus).**

Pétange, le 2 septembre 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,